

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 23 Brumaire.

(Ere vulgaire.)

Samedi 14 Novembre 1795.

Débats du parlement d'Angleterre relatifs à l'adresse à présenter au roi. — Détails concernant la situation de l'Angleterre et le système français. — Ouragan terrible qui a produit les plus grands malheurs à Bruxelles. — Lettre du citoyen Trouvé, au directoire, pour le remercier de sa nomination de secrétaire, dans laquelle il motive les raisons de son refus. Réponse à cette lettre. — Résolution du conseil des cinq cents, relative aux subsistances. — Confirmation de cette résolution par le conseil des anciens.

A V I S.

Cette Feuille ayant été interrompue depuis le 18 vendémiaire jusqu'au 8 brumaire inclusivement, on remplira la lacune des événemens par plusieurs supplémens, qui seront distribués incessamment aux Souscripteurs. Pour les indemniser entierement des retards qu'ils ont éprouvés, leurs abonnemens seront reculés de 15 jours au-delà du terme qu'ils avoient à courir.

Les Souscripteurs, dont les abonnemens expiroient au 30 vendémiaire, sont priés de renouveler pour le 15 brumaire présent mois.

Le prix actuel est de 100 liv. pour trois mois.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 3 novembre.

La suite des débats relatifs à l'adresse à présenter au roi offre des détails d'un intérêt vraiment piquant. L'orgueil britannique perce sur-tout d'une manière étrange dans le discours de M. Jenkinson. C'est-là que le ministre n'hésite pas dire, que c'est à sa prudence & à ses mesures, qu'est dû le changement qui s'est fait dans l'opinion publique en France; il ne songe pas même à présumer que l'expérience des français, leurs succès & leur retour à des principes de gouvernement, tous différens des principes anarchiques qui ont tout bouleversé, sont le fruit de leurs méditations; suivant M. Jenkinson, c'est l'habileté du ministre anglais qui a tout fait. Écoutons M. Jenkinson.

Notre gouvernement s'est proposé deux sortes de moyens pour la destruction des opinions démagogiques qui existoient au commencement des hostilités. C'étoit d'abord d'en imposer à l'ennemi par une force redoutable, & ensuite de l'accabler sous les calamités de la guerre. La première mesure, j'en conviens, ne lui a pas réussi; mais quoiqu'il ait été malheureusement frustré de ses espérances, il les avoit établies sur une puissante autorité,

sur l'autorité d'un homme dont les talens militaires étoient très-considérés en Europe, quelles que soient les opinions qu'on ait de ses principes moraux ou politiques, je veux parler du général Dumourier, qui, en raisonnant sur les affaires de France, a répété qu'il n'avoit aucun doute du succès des alliés, d'après la manière dont il les croyoit déterminés à agir. Mais nous avons été poursuivis dans cette guerre par la même fatalité que dans les guerres précédentes; nous dépendions nécessairement des autres. Mais nos armées n'ont point manqué de valeur, ni le cabinet britannique de sagesse. Quant au second objet qui étoit d'accabler l'ennemi sous le poids des calamités de la guerre, il a été rempli avec le plus heureux succès. La chambre peut s'en convaincre en comparant les opinions qui régnoient en France en 1793 avec celles qui dominent en ce moment.

En 1793, on déclara que tous les hommes étoient égaux; que la population & non la propriété étoit la seule base de la représentation; que l'insurrection étoit un devoir sacré; qu'il falloit proclamer ces principes dans tous les autres états, & que tous ceux qui les adopteroient seroient secondés & soutenus par les armes françaises.

Pour appuyer & faire circuler ces opinions, le système des clubs fut établi.

Mais quelle est, d'un autre côté, l'opinion de la France en 1795?

La propriété a été déclarée la base de la représentation, & tous ceux qui ne payent pas une contribution directe, ainsi que les individus en état de domesticité, sont exclus du droit de suffrage. De plus, le gouvernement qui va être établi est mixte; la législature sera divisée, & une espèce d'aristocratie va y être introduite.

Le système des clubs a été aboli; on a formellement renoncé à répandre dans les autres états les opinions démocratiques; avec un peu de réflexion, la chambre reconnoîtra qu'en deux ans il s'est opéré en France un changement total dans l'opinion; la formation du nou-

veau gouvernement écartera l'une des plus importantes objections des ministres. D'abord, quand il n'y avoit qu'une chambre, ce qui étoit adopté la veille pouvoit être rejeté le lendemain. Maintenant il y a lieu d'espérer que si une chambre prenoit de fausses mesures, la sagesse de l'autre les annuellerait. L'objection qu'il n'y avoit pas d'assurance pour aucun traité que nos ministres auroient pu conclure est donc écartée, si la constitution est en effet mise en activité. Ces changemens importants ont obtenu leur effet en France, par les maux continuels de la guerre.

Je ne pense pas qu'il faille regarder la guerre comme la cause des cruautés commises par Robespierre; mais si elle ne lui eût pas servi de prétexte, les opinions démocratiques n'auroient pas été si promptement détruites. Il y a quelque chose dans ces principes qui fascine à tel point les yeux des plus basses classes de la société, qu'on ne pouvoit les amener à y renoncer que par l'expérience & la vue de leurs conséquences.

La guerre a épargné de grands maux à la France, en abrégant la durée & précipitant la destruction des principes funestes qui rendoient le peuple de cette nation incapable de toute notion saine & raisonnable; elle a prévenu les dangers qui menaçoient ce pays & toute l'Europe pour plusieurs années; elle a servi aussi à seconder les efforts d'hommes du plus haut rang & des plus rares talens, qui, sans le secours de la guerre, n'auroient pu aussi heureusement parvenir à faire abhorrer les principes français, & à conserver notre constitution à l'abri de toute atteinte.

Quant aux conditions auxquelles on pourroit maintenant obtenir la paix, je suppose que la France consentit à ce que la Hollande & les autres princes formassent des républiques indépendantes, alors je demande si, dans cette supposition, cette indépendance n'existeroit pas de nom seulement, & si un tel accroissement de puissance dans une rivale naturelle qui dominerait depuis Bayonne jusqu'au Weser ne seroit pas infiniment dangereux pour les intérêts de notre commerce.

Voilà un aveu bien formel de la consistance politique qu'a pris la république française; & cependant on verra dans le discours de M. Pitt, que ce ministre, intéressé sans doute à continuer la guerre, n'en conclut pas moins qu'il est impossible de traiter avec quelque sécurité avec le gouvernement actuel français. Cependant la France a conclu & observé ses derniers traités de paix avec différentes puissances détachées volontairement de la coalition: aussi un papier de l'opposition observe-t-il que la défiance extrême de M. Pitt, pour se rendre au vœu national anglais qui est pour la paix, peut avoir une autre source, & que son but véritable est d'alarmer quelques-unes des puissances qui ont traité avec la France sur l'exécution future de leurs traités, & de les disposer ainsi à chercher des prétextes pour rompre leurs engagements. Il faut convenir que si cette étrange conjecture a le moindre fondement, Machiavel, Machiavel lui-même n'est qu'un petit garçon auprès de M. Pitt.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 19 brumaire (10 novembre, v. st.)

Il est question d'une nombreuse réquisition de charriots dans les neuf nouveaux départemens, pour les en-

voyer aux armées sur le Rhin, avec des vivres & des vêtemens pour les troupes.

L'ouragan terrible qu'il y a eu ici ces jours passés, a causé des dévastations bien cruelles. Des tours & des façades entières de maisons ont été renversés dans cette ville; ce qui a tué ou blessé plusieurs individus. La superbe promenade du port a cruellement souffert.

Dans les environs de Bruxelles les mêmes dégâts ont eu lieu. Des écuries militaires ont totalement été abimées, & des chevaux écrasés sous leur ruine. Les grands chemins sont obstrués par des arbres déracinés ou brisés. Suivant un premier aperçu, dans la forêt de Saignes seulement, il y a des ravages pour au-delà de cent mille florins. De mémoire d'homme, l'on n'a point vu dans ce pays un ouragan aussi épouvantable.

FRANCE.

De Paris, le 22 brumaire.

Voici la lettre écrite par le citoyen Trouvé, au directoire, & la réponse honorable qu'elle a obtenue.

C. J. Trouvé, au directoire exécutif.

Paris, le 15 brumaire, an 4^e. de la république.

CITOYENS,

En acceptant la place de secrétaire près le directoire exécutif, j'avois cru que ses fonctions se borneraient aux termes de l'article constitutionnel qui l'établit, & qu'il seroit uniquement chargé de travailler dans l'intimité avec les membres du directoire. Je me suis trompé sur l'étendue de ses fonctions. Elles exigent des talens administratifs qu'on ne doit pas attendre d'un homme accoutumé sur-tout à l'étude des lettres & de la philosophie. L'éclat qui environnera la place qui m'est confiée en ce moment, la représentation dont elle sera nécessairement accompagnée, ne peuvent convenir à mon caractère ni à mes habitudes.

Tous ceux qui s'adressent au directoire ou à son secrétaire paroissent si fortement frappés de mon air de jeunesse, malgré mes 28 ans, que je crains de ne pas inspirer d'abord toute la confiance nécessaire dans une place de cette importance.

Je prie donc le directoire exécutif de vouloir bien accepter ma démission. Je rentrerai dans cette obscurité douce & paisible dont je ne veux plus sortir. J'y servirai beaucoup mieux la république & la cause de la liberté, en méditant les principes, que je ne les aurois servis en étouffant par des travaux, pour ainsi dire administratifs, le peu de dispositions que l'estime du directoire avoit encouragées en moi. Je remporte, en le quittant, la satisfaction d'avoir été pendant quelques jours témoin de l'harmonie touchante qui regne entre tous ses membres, & l'espérance que le bonheur public sera bientôt la récompense du zèle qui l'anime.

Salut & respect,

Signé, Trouvé.

Le directoire exécutif au citoyen Trouvé.

Paris, 15 brumaire, an 4^e. de la république.

Le directoire exécutif a reçu, citoyen, la lettre que vous venez de lui adresser, par laquelle vous don-

voilà votre démission de l'emploi de secrétaire-général du directeur exécutif. Le peu de jours que vous avez travaillé avec lui n'a fait que redoubler l'estime qu'il avoit conçue pour vos vertus & vos talens. Il espère qu'en acceptant votre démission, il ne se prive pas des ressources qu'il peut trouver en vous, tant pour le service de la république en général, que pour le sien particulier. Il désire vous attacher à lui dans le bureau de confiance qu'il se propose d'établir, ce qui ne vous empêcherait pas de continuer votre travail dans le *Moniteur*, où vous avez prouvé par d'excellens articles que vous savez défendre la république avec autant de lumières que de courage.

Le directoire exécutif pense que vous devez remplir vos fonctions jusqu'à ce qu'il ait fait un nouveau choix. Salut.

Signé, Reubell, président; L. M. Réveillere-Lépaux, Carnot, Letourneur, P. Barras.

A U R É D A C T E U R .

L'immoralité publique est peut-être la plaie la plus profonde que l'anarchie ait faite à la nation, & la cure de cette plaie est en même-temps celle qui offre au gouvernement le plus attentif le plus de difficultés & de longueurs; car les législateurs de tous les temps, qui ont employé les puissances des loix à la repression des crimes qui troublent ou qui blessent la société, semblent avoir laissé aux moralistes le soin de prêcher les vertus sociales, ces vertus dont on peut persuader la nécessité, mais qui ne peuvent être prescrites qu'indistinctement par la législation. Montesquieu lui-même, Montesquieu qui ne perd pas une occasion de louer ses chers Romains de ce qu'ils ont fait de bon dans les beaux temps de leur république, indique quelques jugemens du sénat qui avoient pour objet la pureté des mœurs publiques; mais il ne parle jamais des loix morales rendues à ce sujet.

Et en effet, cette histoire romaine, que nos derniers tyrans ont si étrangement tortionnée dans la vue d'établir une égalité qui fut de tout temps inconnue à Rome, ne nous offre qu'un tableau à-peu-près constant & alternatif d'une aristocratie effrénée, ou d'une tyrannie épouvantable, genres de gouvernement très-propres à tuer toute moralité publique; car les intérêts de l'anarchie & ceux de la tyrannie sont constamment les mêmes, ceux de diviser les citoyens entr'eux & de les livrer à la cupidité impunie du parti qui domine.

Dans ces deux états de choses, toutes les affections douces disparaissent; la pitié est une faiblesse, l'amour du bien public n'est que le droit effréné du triomphe du parti auquel on est attaché. Cette triste vérité a été cruellement prouvée pendant que le nombreux sans-culotisme a essayé & réussi à dépouiller les gens à leur aise de leurs propriétés, afin d'établir ce niveau *bien bas* d'égalité qui a rendu les riches plus pauvres, sans rendre les pauvres plus riches; car la jouissance rapide étant l'effet de ce bouleversement général, les pillards consumoient en un jour les économies de plusieurs années.

Cette prodigalité viagère a accoutumé le pauvre & même le gouvernement à des dépenses excessives qui ont fini par ruiner l'un & l'autre. Les ressources du papier-monnaie ont long-tems fasciné les yeux de la multitude; mais enfin ces ressources se sont épuisées, & il s'agit aujourd'hui

d'hui de nous ramener à une économie dont l'habitude sera bien difficile à prendre.

Cependant le peuple lui-même, dans l'orgie passagère de son aisance d'un jour, a pris un caractère d'égoïsme & d'apreté que les classes les plus nécessaires auront beaucoup de peine à perdre. Comment en effet rappeler à de simples manœuvres que le tems est proche où il ne leur sera plus loisible de dépenser 50 à 60 livres par jour pour le maintien de leur frugale existence?

C'est l'espérance d'échapper quelque tems de plus à cette invincible nécessité, qui a peuplé Paris de cette foule aspirante de vendeurs, d'acheteurs, de revendeurs, d'agioteurs de toute espece, qui font renchérir d'une manière si épouvantable tout ce qui sert à la nourriture & au vêtement des citoyens. On a mis au rang des libertés publiques la liberté de tous les accaparemens; & comme tous les marchés se font au comptant, toute moralité, tout crédit, toute bonne foi, ont été supprimés dans les transactions commerciales. Mais comme nos valeurs monétaires cessent d'être des valeurs aux frontières, le peu de numéraire qui circule encore en France a été ou exporté ou enfoui; l'art de le faire reparoitre est sans contredit un art bien difficile, & on n'y parviendra que par l'économie & la frugalité; car pour que l'étranger renoue avec nous ses relations commerciales, il faut que la main-d'œuvre de notre agriculture & de nos fabriques soit dans une espece d'équilibre avec les mêmes frais chez l'étranger.

(La suite à demain).

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MORALE ET DU BONHEUR, pour servir de prolégomènes ou de suite à la collection des *Moralistes*; jolie édition; 2 vol. in-18. Paris, l'an 3^e; 1795. Se trouve à Paris, chez l'éditeur, P. F. Aubin, rue Neuve des Petits-Champs, près celle Gallion, Nos 12 & 45.

Fontenelle appelloit l'imitation, le meilleur des livres qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Évangile n'en est pas. — Cette épigraphe revient à l'esprit, en lisant l'excellent petit traité que nous annonçons: il sera aussi réimprimé souvent. On demandera aussi quel en est l'auteur, qui ne s'est pas non plus fait connoître, & dont le nom qu'on a heureusement découvert, n'en recevra que plus d'éloges. La renommée l'atteindra dans son obscurité volontaire, dans cette retraite près de Nice, où il jouit de sa sagesse, & a mérité de trouver le bonheur dont il a si bien enseigné la recherche. Il s'appelle Raimondis, nom très-connu dans ces provinces, & souvent inscrit dans les fastes de la marine.

De la morale sans orgueil; un style orné de sa seule simplicité; le bonheur de dire précisément ce que chacun pense, & le talent d'en former un résultat & un ensemble que personne n'a présenté encore; un dédain pour la vanité qui n'offense celle de qui que ce soit; une expression qui n'est jamais en-deça de la vérité, sans s'élever jamais jusqu'à l'enthousiasme; de l'ordre sans minutie; des moyens de bonheur pris comme le vent Horace, sont à côté de nous & dans nous-mêmes (*quod petis inde est*); voilà ce qui caractérise cet estimable ouvrage, auquel nous souhaitons & prédisons un long & paisible succès.

Personne n'a vanté ce livre. Son mérite a percé comme l'odeur de la violette s'élève du sein de l'herbe. Il y en

avoit une petite édition, nullement remarquable, & les libraires ne suffisoient pas aux acheteurs qui vouloient l'avoir. Le citoyen Aubin qui nous a procuré cette seconde édition a rendu, nous osons le dire, un service à la société humaine. Elle mérite par son élégance d'être associée aux moralistes de Didot

On regrette de n'y pas trouver une table des matieres; mais chaque volume est terminé par une analyse de ce qu'il contient, & cette analyse est bien faite.

Voici celle du second volume :

- » *La santé*, nous l'avons suffisamment établi, est le fruit
- » d'une conduite conforme à la morale: son disciple en
- » jouit aussi complètement que son organisation le com-
- » porte. Il trouve l'*aisance* dans la sagesse de ses desirs;
- » la *liberté* est la conséquence de son extrême réserve à
- » prendre des engagements: les desirs passionnés, & moins
- » encore la haine, ne troublent sa *tranquillité*. L'occupa-
- » tion habituelle & la suspension raisonnée du plaisir lui
- » procurent des *jouissances* vives & sans regrets. L'atta-
- » chement à la morale entretient dans son cœur une douce
- » *satisfaction*; il n'est dupe des choses ni des hommes,
- » parce qu'il *apprécie* justement; il n'est esclave de rien,
- » parce qu'il a l'*empire* sur lui-même; il voit le *malheur*
- » lorsqu'il est réel & inévitable, comme un accident dont
- » le sentiment finira avec le voyage qui y a donné lieu.
- » Tout autre événement fâcheux est à ses yeux la con-
- » séquence d'un écart; il l'adoucit par la patience, &
- » en profite, comme d'un avis, pour ne plus s'écarter
- » de la trace».

Il y a entre ce bon traité de morale & ce qu'on appelle souvent un ouvrage de talent, précisément la même différence qu'entre une nourriture saine & un ragoût.

Narcisse dans l'isle de Venus, poëme en quatre chants, de MALFILATRE, chez l'éditeur P. F. AUBIN, même adresse que ci-dessus.

Ce charmant ouvrage est assez connu pour assurer le succès de cette nouvelle édition.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 22 brumaire.

Le directoire, par un message, informe le conseil qu'il s'occupe sans relâche de l'objet des subsistances; il regarde comme nécessaire que le conseil prenne une résolution pour qu'il soit levé, dans les départemens environnans Paris, par voie de réquisition, 250 mille quintaux de bled, imputables sur la partie de l'impôt qui doit être payée en nature.

Perrin demande qu'on supprime le terme de réquisition, & qu'on se contente d'une sommation, au nom de la loi, faite aux citoyens, pour qu'ils aient à payer un à-compte sur leur contribution en nature; cette proposition est adoptée.

Perrin, Cambacérés & Fermond sont chargés de rédiger le projet de résolution: un message est envoyé au conseil des anciens, pour l'engager à ne pas se séparer qu'il n'ait reçu ce projet de résolution dont l'urgence a été déclarée.

Giraud annonce que la commission des finances est prête à faire son rapport.

Le conseil arrête que demain à midi il se formera en comité général pour entendre ce rapport.

La discussion s'engage sur la question de savoir comment seront nommés les fonctionnaires publics à l'élection desquels les assemblées électorales dans quelques départemens n'ont pas eu le tems de pourvoir.

On a discuté successivement les trois questions de savoir :

- 1°. Si on assembleroit de nouveau les corps électoraux;
- 2°. Si on provoquera la formation de nouveaux corps électoraux;

3°. Si on confiera au directoire exécutif le soin de nommer les administrateurs & les juges là où ils ne l'ont pas été par les assemblées électorales.

Gibert-Desmolières demandoit que les corps électoraux soient réunis de nouveau pour cinq jours.

Dumolard a demandé, au nom de la paix, que le directoire fût chargé de ces nominations.

La constitution n'a pas prévu le cas en question. Réunir les mêmes électeurs, cela n'est pas possible; ils ont perdu leur caractère le jour où l'assemblée, dont ils étoient membres, a été dissoute.

Former de nouvelles assemblées électorales, outre que la constitution n'autorise pas cette formation dans le cas actuel, ne seroit-elle pas du plus dangereux exemple?

Ces formations d'assemblées primaires & électorales, surtout dans les départemens agités, ne peuvent-ils pas, au gré des ambitieux, devenir des instrumens de dissensions, des causes de guerre civile.

Cet avis a prévalu; une résolution a été prise en conséquence.

On a présenté & le conseil a adopté aussi un projet de résolution, pour un versement à faire, par les départemens environnans Paris, de 250 mille quintaux de bleds en à-compte sur leur contribution en nature.

Cet à-compte devra être acquitté dans trois jours.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 22 brumaire.

La lecture du procès-verbal d'hier a donné lieu à une discussion assez étendue. Un membre élève des doutes sur la validité de la décision prise hier relativement aux mentions honorables. Il demande que le message d'hier soit mentionné honorablement au procès-verbal, & que l'extrait en soit envoyé au directoire exécutif pour le faire passer à l'armée navale.

La rédaction du procès-verbal est maintenue. On procède par la voie du scrutin, au remplacement de Fourcroy, membre de la commission des inspecteurs, qui a donné sa démission. Roger Ducos le remplace.

Le conseil des anciens approuve la résolution prise aujourd'hui par celui des cinq cents sur les subsistances.

Bourse du 22 brumaire.

Inscriptions	55-56-56½-56-60-59-58
Louis	3150-100-50-3000-200
	2999.